
@CROM
SAS au capital de 5000 €
27 Rue Maurice Flandin
Immeuble le FORUM
69003 LYON
RCS de LYON n° 509343711

Le 16/04/2025 à 10 H 10 Min

Suite à la convocation du PRESIDENT par les moyens et délais légaux prévus dans les statuts, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale EXTRAORDINAIRE afin de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Démembrement et échange d'actions entre actionnaires**
- Mise à jour de l'article 7 des statuts**
- Mise à jour des statuts**

A leur entrée en séance, une feuille de présence est signée par tous les actionnaires présents ou représentés. Il est constaté que les actionnaires présents ou représentés réunissent le quorum requis par la loi. L'assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Il est ensuite décidé de composer le bureau.

Mr JAN Patrick est désigné Président de l'assemblée et secrétaire de séance.
Mr BRUN Patrick est désigné scrutateur.

PREMIERE RESOLUTION

-Démembrement et échange d'actions entre actionnaires

L'assemblée générale, en vertu de l'article 11 des statuts: Clauses particulières relatives au transfert d'actions et autres agréments, approuve le démembrement des 5000 actions de la société en 5000 actions en nue propriété et 5000 actions en usufruit réparties équitablement à 50/50 entre Monsieur JAN Patrick et Mr BRUN Patrick

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

- Mise à jour de l'article 7 des statuts

L'assemblée approuve la nouvelle rédaction de l'article 7 des statuts comme suit:

Mr JAN Patrick détient la nue-propriété 2500 actions numérotées de 1 à 2500 et l'usufruit 2500 actions numérotées de 2501 à 5000 représentant un capital social de..... 2500 €

Mr BRUN Patrick détient la nue-propriété 2500 actions numérotées de 2501 à 5000 et l'usufruit 2500 actions numérotées de 1 à 2500 représentant un capital de..... 2500 €

Le capital social est donc divisé en 5000 actions en nue-propriété et en 5000 actions en usufruit
Pour un capital total de..... 5000 €

Le capital social est fixé à la somme de 5000 € et divisé en 5000 actions de 1 € chacune, numérotées de 1 à 5000 divisée comme indiqué ci-dessus.

Cette résolution de modifier les Statuts en conséquence des résolutions prises au sein de cette assemblée. est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

- Formalités légales

L'assemblée donne pouvoir à tout porteur de présent P.V. pour entreprendre les formalités légales de Publicité et de dépôt au Greffe des Statuts modifiés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 H 10 Min

Le président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'H. Van'.

Le scrutateur

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'B. Van'.